

Contrat cadre pour la protection de l'hydrosystème rhénan

Bilan 2011 - 2014

Perspectives 2015 - 2018



Depuis 1990, le Contrat cadre établi, par périodes successives de 4 ans, entre l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et le Conseil Régional d'Alsace, constitue un dispositif spécifique, ciblé et précis, intégralement consacré à la protection des eaux souterraines, notamment de la nappe phréatique rhénane, et des milieux associés.

Au total, depuis 1990, le Contrat de partenariat a permis de financer de nombreuses opérations menées à l'échelle locale, régionale ou transfrontalière, dont plus de 100 opérations engagées dans la période 2011-2014. Il a permis notamment :

- d'établir une **politique de partenariat forte**, à l'échelle régionale ou transfrontalière ;
- de disposer d'un **capital de connaissances** sur les eaux souterraines important ;
- de disposer d'**outils de gestion et d'aide à la décision** pour la protection de la nappe rhénane ;
- d'apporter un **soutien aux programmes développés par les acteurs régionaux** (APRONA, ARAA, FREDON);
- de mettre en place un **dispositif complet d'accompagnement des collectivités** alsaciennes pour supprimer l'usage de produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts et des voiries (démarche zéro pesticide).

LE CONTRAT CADRE 2011-2014 - LES ACTIONS PHARES

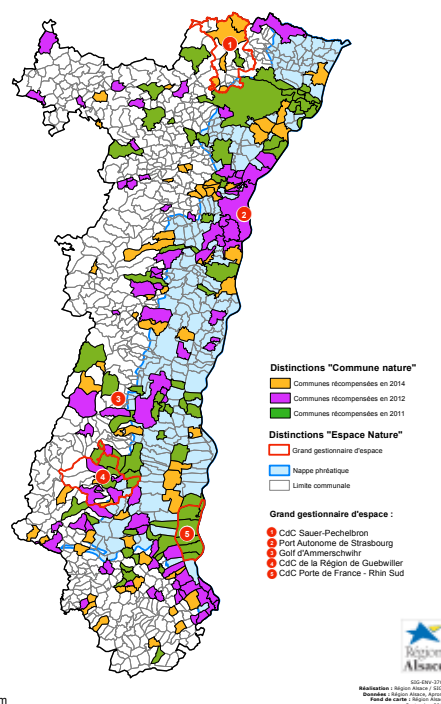
Par rapport aux précédents contrats, le Contrat cadre 2011-2014 affichait une démarche plus globale sur la plaine du Rhin et de l'Ill, en intégrant à la fois la protection des eaux souterraines et la restauration des milieux associés. Les axes d'intervention prioritaires d'intervention en étaient la lutte contre les pollutions diffuses par les nitrates et les produits phytosanitaires, ainsi que la poursuite de l'acquisition de connaissances pour la gestion des eaux souterraines et, pour la première fois, la restauration des zones humides de la bande rhénane et du Ried de l'Ill.



Le Contrat cadre 2011-2014 a confirmé la montée en puissance du dispositif avec un montant d'aides attribué de 9,4 M€ pour un montant global d'opérations de 13,8 M€. Le taux de réalisation exceptionnel de 131 % a résulté de l'accroissement du nombre de dossiers les plus prioritaires en matière de lutte contre les pollutions diffuses et de protection des zones humides. De fait, il a permis des avancées significatives dans plusieurs domaines, dont notamment les réalisations suivantes :

Opération "Commune Nature"
Démarche "Zéro pesticide" - Bilan 2014

- **Engagement de près de 400 collectivités (42% des communes alsaciennes) dans la démarche de suppression de l'utilisation des pesticides (démarche « zéro pesticide »)** se traduisant pour tout au partie par :
 - la mise en œuvre de plans d'entretien et de gestion différenciée des espaces communaux
 - la participation aux journées de sensibilisation PROPHYCOM de la FREDON Alsace
 - signature de la charte régionale d'entretien des espaces communaux



- **Mise en place en 2011 de l'opération « Commune nature »** et la remise officielle de distinctions à 216 collectivités dont près de la moitié a dès-à-présent supprimé l'utilisation de produits phytosanitaires
- **Approbation du Schéma de gestion globale de l'ill domaniale** adopté le 16 mai 2014
- **Adoption des nouvelles missions de l'APRONA en tant qu'« Observatoire de l'eau en Alsace »**
- **Renforcement de la coopération transfrontalière** avec la signature de la convention cadre pour une liaison opérationnelle pour la gestion de l'aquifère rhénan (LOGAR) et la mise en place d'un réseau d'experts pour la protection de la nappe rhénane
- **Appui aux structures régionales**, APRONA, ARAA et FREDON, à l'animation pour la mise en œuvre du SAGE-III-nappe-Rhin, ainsi qu'aux producteurs/distributeurs d'eau pour la reconquête de la ressource dans des territoires pilotes (bassin versant de Guebwiller, Hardt Sud, zone de Barr-Zellwiller)
- **Valorisation des résultats et des acquis avec des manifestations de restitution ou de communication** (colloques du SAGE III-nappe-Rhin, Rencontres alsaciennes de l'environnement, Journée de l'APRONA, Semaine des alternatives aux pesticides, etc.)
- **Prise en compte des polluants émergents et substances médicamenteuses** en matière de risques pour la qualité des ressources en eau et la santé humaine
- **Préservation des milieux aquatiques**, avec le soutien aux acquisitions foncières et à la gestion des zones humides.

LE CONTRAT CADRE 2015 – 2018 : LES OBJECTIFS MAJEURS

Le 7^e Contrat cadre 2015-2018 pour la protection de l'hydrosystème rhénan rend compte de **l'ambition renforcée du partenariat** entre le Conseil Régional d'Alsace et l'Agence de l'eau qui, outre le prolongement des opérations de protection des eaux souterraines et la mise en valeur des zones humides - éléments structurants de la trame verte et bleue alsacienne - intègre la mise en œuvre du Schéma de gestion globale de l'Ill. Les objectifs majeurs poursuivis sont les suivants :

- **Préserver et reconquérir la qualité des eaux souterraines afin de garantir sur l'ensemble du territoire l'usager « eau potable » sans traitement pour les générations présentes et futures ;**
- **Retrouver la fonctionnalité des milieux naturels du Fossé rhénan**
- **Réduire l'empreinte écologique des activités et du développement et prévenir une meilleure connaissance de ses effets sur la santé humaine**
- **Prendre en compte la notion de « santé environnementale » dans les projets qui seront développés.**

Le 7^e Contrat-cadre 2015-2018 présente, pour un montant global prévisionnel des engagements de 18,6 M€ sur 4 ans, 3 volets d'intervention prioritaires, tout à fait complémentaires :

- la protection des eaux souterraines, volet renforcé avec un montant des engagements prévisionnels annuels passant de 1 600 000 € à 2 075 000 € ;
- la protection des zones humides et de la biodiversité, volet également renforcé avec un montant des engagements prévisionnels annuels passant de 200 000 € à 400 000 € ;
- la mise en œuvre du Schéma de gestion de l'Ill, sous maîtrise d'ouvrage de la Région Alsace, volet nouveau et important pour lequel le montant des engagements prévisionnels annuels pour la période 2015-2018 est évalué à 2 175 000 €.



region.alsace

Région Alsace

1 place Adrien Zeller - BP 91006

67070 Strasbourg Cedex

Tél.: 03 88 15 68 67 - Fax: 03 88 15 68 15

e-mail: contact@region-alsace.eu

Crédits photos : Cordier, Noto Campanella, Stadler / Région Alsace

